Envoyé en préfecture le 12/04/2023 Recu en préfecture le 12/04/2023

REGISTRE DES

Affiché le BERATIONS CONSEIL MUN ID: 035-213503188-20230406-2023_22-BF

Séance du 6 avril 2023 à 20 heures

Nombre de Membres en exercice: 15

Nombre de Membres présents :

MAIRIE DE SAINT-THUAL

Département d'Ille et Vilaine

12 Nombre de Membres votants :

Date de la convocation: 30 mars 2023

Convocation affichée le : 30 mars 2023

Procès-verbal affiché le

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC. Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Jean-Pierre BATTAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Véronique **PICHERIT**

Absents excusés: Franck SAMSON — Christian DARTOIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS — Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Marie-Christine NOSLAND

Marie-Hélène BRANDILLY a été désigné secrétaire de séance.

Délibération	Approbation du Compte de gestion 2022
2023/22	Budget Assainissement

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'Etat du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 Décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part, pour l'Assainissement de SAINT-THUAL.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte de gestion 2022

SIGNATURES

Loic COMMEURE

Le Maire,

Secrétaire de séance,

Marie-Hélène BRANDILLY